

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 2 mars 2009 à la salle des Jardins

1. Assermentation de M. Valéry Paquier, Conseiller Municipal élu à la majorité absolue le 08 février 2009

M. HOSTETTLER prie M. Valéry Paquier de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation. Il lit la prestation de serment telle qu'elle est contenue dans les art. 9 et 62 de la Loi sur les Communes et demande à M. Paquier de prêter serment en levant la main droite et de dire "Je le promets".

M. Didier Hostettler confirme M. Valéry Paquier dans ses fonctions, le félicite pour sa nomination et lui souhaite beaucoup de satisfactions dans ses attributions.

Il est 20h19 lorsque M. Didier Hostettler, Président du Conseil, ouvre la séance.

2. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	29
Membres excusés	15
Membres non excusés	1

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Assermentation de M. Valéry Paquier, Conseiller Municipal élu à la majorité absolue le 08 février 2009
- 2) Appel
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008
- 4) Correspondance
- 5) Communications municipales
- 6) **Préavis 1/2009**
Adhésion à l'Association de la Région Cossonay–Aubonne–Morges (ARCAM)
- 7) Propositions individuelles
- 8) Echéancier
- 9) Divers

L'ordre du jour n'étant pas combattu, il sera suivi tel que prévu.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 8 décembre 2008

Mme MOTTU STELLA demande d'apporter une correction à la page 91 du PV dans le paragraphe **Rappel historique** de l'amendement au budget 2008. Il faut lire : *une association a été créée dans le but de mettre sur pied une unité d'accueil pour écoliers (UAPE)* et non pour la petite enfance.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 8 décembre 2008 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. M. Hostettler prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

4. Correspondance

- 6 janv. Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif aux votations fédérales et cantonales du 8 février 2009.
- 19 janv. Courrier au bureau du Conseil les conviant à participer aux opérations de dépouillement de la prochaine votation populaire du dimanche 08 février 2009.
- 28 janv. Réception du préavis 1/2009 de la Municipalité
- 4 fév. Transmission du préavis 1/2009 à Mme Andrée Rosat, Présidente de la commission technique.
- 4 fév. Courrier à MM. Valéry Paquier et Julien Bochart les conviant à un apéritif à la salle des Jardins dans le cadre de l'élection complémentaire à la Municipalité du 08 février 2009.
- 4 fév. Courrier à la Municipalité les conviant à un apéritif à la salle des Jardins dans le cadre de l'élection complémentaire à la Municipalité du 08 février 2009.
- 12 fév. Réception d'un courrier de l'Association du Stand de Tir d'Echandens invitant les sociétés à participer au Tir de l'Amitié, les 6 et 9 mai 2009.
- 14 fév. Lettre de M. Jaques Burnat en référence à un échange de courrier avec la Municipalité.
- 15 fév. Invitation à la Soirée Annuelle du Chœur Mixte Le Lien « Viens dans mon bateau » du samedi 14 mars 2009.
- 18 fév. Réception du rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis 1/2009.
- 19 fév. Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir.
- 26 fév. Lettre de démission au Conseil communal de M. Frédéric Paquier avec effet immédiat.
- 1^{er} mars Courrier à M. Valéry Paquier le convoquant à son Assermentation de ce soir.

5. Communications municipales

Les communications de la Municipalité se feront au point 8 de l'ordre du jour.

6. Préavis 1/2009 Adhésion à l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)

M. HOSTETTLER invite Mme Rosat à donner lecture du rapport de la commission technique sans les conclusions.

La discussion est ouverte

M. MONNIN désire répondre au point 3 du rapport de la commission.
L'adhésion de notre commune à l'ARCAM lui donne droit à 2 suffrages. Il serait souhaitable qu'elle soit représentée par un municipal et un membre du conseil communal.

Si nous reprenons les statuts de l'Association joints au préavis, l'art. 11 stipule :

¹ L'assemblée générale est formée :

- d'un délégué municipal de chaque commune membre (un seul).

L'art. 12 dit qu'en fonction du nombre d'habitants, chaque commune a droit à un suffrage plus important.

Sous-entendu que la commune de Morges qui compte plus de 11'000 habitants, aura droit à 25 suffrages, alors qu'une commune comme la nôtre a droit, comme l'a dit Mme Rosat dans son rapport à 2 suffrages.

Ces 2 suffrages ne signifient pas 2 représentants, selon les statuts il s'agit d'un seul représentant.

M. TAVERNIER demande si le représentant doit obligatoirement être un Municipal.

M. MONNIN répond oui.

M. RHEIN dit que dans le préavis de la Municipalité, il est écrit au point II. BUT :

- *Elle sera appelée à coordonner les actions de promotion économique, de mobilité, de transports et d'aménagement du territoire.*

"Serait-il possible d'avoir des exemples concrets concernant cette promotion économique, et comment cette association va pouvoir promouvoir l'économie de notre région."

M. MONNIN dit qu'il est difficile de pouvoir répondre concrètement à cette question.

Jusqu'à maintenant existait l'ACRM qui a tenté de faire quelque chose, mais qui n'avait pas tout à fait la forme voulue.

Le principe de l'ARCAM est de travailler également avec des entreprises privées afin que les collectivités publiques puissent écouter leurs souhaits et leurs revendications éventuelles.

Un des buts importants de l'ARCAM est de se réunir pour transmettre aussi au Conseil d'Etat si cela est nécessaire, les préoccupations économiques de la région. Nous n'avons aucune mesure concrète jusqu'à présent.

L'ARCAM n'existe pas encore.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. HOSTETTLER clôt la discussion et demande à Mme Rosat de donner lecture des conclusions de son rapport.

Le préavis 1/2009, tel que présenté par la Municipalité, est accepté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles

Aucune n'est parvenue sur le bureau du Conseil

8. Echéancier

M. CHARMEY désire en préambule présenter le dicastère de M. Valéry Paquier.

Police – Routes – Protection civile – Procédé de réclame – Balayage et Dénéigement.

La répartition des dicastères sera affichée au pilier public.

M. Monnin et M. Charmey reprendront l'urbanisme et Mme Maeder reprendra les bâtiments.

A. Préavis 2/2007 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 2'040'000.00 pour la transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale et aménagement de la Place du Village.

Concernant le bâtiment communal, tout avance merveilleusement bien.

Aucun retard, ni surprise, également au niveau du prix.

Le clocher a été enlevé et posé à côté du bâtiment, une étude est en cours afin de savoir comment le rénover. Le coq a été mis en sécurité.

Les fondations pour les murs porteurs et pour l'ascenseur sont terminées.

Il y a d'abord une couche de béton plus les fondations et ensuite il y aura une couche d'isolation, le béton armé et ensuite la chape.

Seuls les murs intérieurs sont porteurs, les anciens murs ne le sont pas.

Les adjudications ne sont pas toutes terminées, mais les principales ont été adjudgées.

Toutes les informations, planning et photos, concernant la transformation du bâtiment se trouvent sur le site internet de la commune de Denges.

Le moindre déplacement est mis à jour.

B. Préavis 3/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.00 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie.

Les derniers travaux seront effectués pendant les vacances d'été 2009.

C. Motions Dupuis du 12.12.2006 et Hostettler du 10.06.2007

Création d'une commission.

Mme MAEDER précise que, comme l'a dit M. Le Syndic, M. Paquier reprendra les routes.

"Mais ayant pris ce dossier à l'origine, je le suivrais jusqu'au bout".

«Suite à la présentation de M. Aragao et aux diverses remarques formulées par les membres du Conseil, nous avons étoffé le projet dans le secteur, route du Lac, depuis les feux de St-Sulpice jusqu'au garage Patrick location, (volonté clairement exprimée lors du dernier Conseil) afin justement d'améliorer la sécurité à l'approche du passage piéton et de l'arrêt de bus scolaire.

Un rendez-vous est prévu demain matin 3 mars 2009 avec le service des routes, le nouveau voyer et moi-même, pour finaliser le projet qui pourra ainsi être transmis à la commission chargée de son étude très prochainement».

M. HOSTETTLER ajoute que si des personnes sont intéressées par cette commission qu'elles le fassent savoir. La commission sera créée dans la semaine.

D. Amendement au budget – mise en état et divers aménagements des portakabins pour UAPE.

M. CHARMEY répond que la Municipalité et l'Association "Les Pirates" se sont rencontrés la semaine dernière. Séance tout ce qui a de plus constructive, cela suit son cours.

E. Préavis 5/2008 Dissolution / Démission de l'ACRM

M. CHARMEY répond que l'Association est en train de se dissoudre. Toutes les communes ont accepté la dissolution. L'Association sera remplacée par l'ARCAM.

F. Création d'une commission pour l'élimination des déchets.

M. HOSTETTLER demande s'il est prévu de former une commission des déchets.

M. MONNIN répond qu'une chose est importante concernant les déchets, c'est la saga de la taxe.

La loi fédérale oblige les communes à éditer une taxe qui couvre le 70% des frais d'élimination des déchets. C'est la base de la loi fédérale.

Ensuite il y a différentes façons d'imaginer cette taxe, par une taxe au sac, une taxe au poids, une taxe par habitant ou par contribuable, etc...

Notre gros souci, et celui de certaines communes qui nous entourent, est, que le Grand Conseil n'a jamais pu s'entendre pour décider d'une taxe uniforme pour toutes les communes du Canton. Ce qui veut dire que chaque commune à loisir de l'imaginer un peu comme elle le pense.

Il semblerait que Lausanne et Morges s'acheminent vers une taxe au sac. Denges étant une petite commune, ne peut pas tellement faire pression sur ces communes. Une réunion entre les communes de la couronne morgienne a d'ailleurs eu lieu, et nous avons décidé en Municipalité in corpore de mettre ce sujet en discussion afin d'essayer de trouver une solution commune avec les communes de l'agglomération morgienne.

Ce qui nous retient un peu, c'est que, si nous allons dans une direction et que plusieurs grandes communes font autre chose, en introduisant par exemple la taxe

au sac et pas nous, nous pourrions imaginer que les habitants des autres communes viennent porter leurs déchets chez nous, et faire un tourisme de ces déchets.

Ceci est un sujet difficile et loin d'être résolu. Une prochaine séance aura lieu en avril.

En second point, nous pouvons toujours discuter sur l'opportunité d'une déchetterie, éventuellement Préverenges. Différentes choses sont à discuter.

L'idée de la Municipalité était d'en faire un tout. De parler de la taxe, qui est obligatoire et de discuter un peu du reste qui va avec, mais ne pas séparer les choses.

Il faut maintenant que des décisions se prennent dans l'arc morgien afin de pouvoir avancer. La Municipalité propose plutôt d'attendre encore un peu afin de voir ce qui va se passer autour de nous avant de partir dans une direction qui ne serait peut-être pas la bonne.

Mme ROSAT demande quel est le coût total des déchets par année pour la commune, afin de savoir ce que représente le 70% que l'on devrait prendre en charge.

M. MONNIN répond qu'il s'agit d'environ CHF 200'000.00

M. DU PASQUIER demande si la loi fédérale prévoit une date butoir, ou si l'on est déjà en retard?

M. MONNIN répond que l'on est déjà bien en retard. Le règlement d'application de la loi existe, nous devrions l'appliquer.

Il existe également un problème politique, certaines communes réfutent les 70 %. Dans certaines communes cela est interprété d'une autre manière.

Pour le canton de Neuchâtel il a été décidé au niveau du Grand Conseil, une taxe identique pour toutes les communes du Canton. Ce serait au combien plus simple. Mais malheureusement cela n'est pas le cas pour notre Canton.

M. CHRISTEN demande si nous ne pourrions pas regarder ce qui se fait autour, et savoir s'il existe une association ou un groupement de communes s'y intéressant.

M. MONNIN répond que cela existe. La société anonyme VALORSA dont nous sommes actionnaires a été créée pour un périmètre du Canton qui compte 111 communes, dont nous faisons partie. Elle organise la récolte des déchets et cela fonctionne. C'était une décision du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne la taxe, l'idée est d'avoir un consensus et d'être le plus de communes à mettre cette taxe, pas forcément identique en terme de coût, mais identique dans sa forme. Pas que l'une mette une taxe au sac, l'autre une taxe au poids, une autre une taxe forfaitaire.

M. CHRISTEN ajoute que dans le Valais il y a un système de distribution et de gestion qui couvre tout le haut Valais et qui marche très bien.

M. MONNIN répond qu'au niveau du ramassage des déchets, tout fonctionne.

Ce qui est remis en question, c'est la taxe, des communes n'en ont pas, d'autres n'en veulent pas, alors que la loi fédérale est claire, on devrait avoir une taxe.

Il est clair que si Nyon met une taxe aux sacs et pas nous, cela n'aura pas beaucoup d'importance, mais si Préverenges ou Morges met la taxe aux sacs, cela aura de l'importance pour nous.

M. HOSTETTLER dit que le coût des déchets de la commune de Denges est de CHF 190'000.00 au budget. Nous encaissons CHF 17'000.00 de taxes, cela veut dire que l'on devrait payer CHF 140.00 et non CHF 20.00 de taxes annuelles par contribuable.

G. Prochain Conseil communal agendé au lundi 29 juin 2009

H. Dates arrêtées pour les Conseils communaux de 2009

Lundi 5 octobre 2009

Lundi 7 décembre 2009

9. Divers

Mme GOLAY demande s'il serait envisageable d'avoir l'installation Bluewin TV à Denges ?

M. MONNIN répond que ce n'est pas du ressort de la Municipalité, mais du ressort de Swisscom.

M. REBMANN répond qu'il faudrait un grand nombre de demandes pour faire bouger les choses. Ce qui est certain, c'est qu'il privilégie évidemment les agglomérations à grosse densité de population où il y aura rapidement un grand nombre d'abonnés.

A Denges nous sommes un peu trop loin du central qui se trouve à environ 4,5 kilomètres. Nous payons souvent CHF 49.00 pour avoir une vitesse de 5000 Kbt/s alors que nous travaillons en réalité à 1200 ce qui est tout à fait regrettable.

Tant que l'on ne pourra pas avoir un plus gros débit, (minimum 8000), il ne sera pas possible avec Swisscom d'avoir l'internet et Bluewin TV correctement.

Maintenant il est vrai que plus il y aura de demandes, plus vite les choses avanceront. "Et là j'encourage tous ceux qui en ont envie, de ne pas avoir peur de demander, car plus nous serons nombreux, plus vite on l'aura"

M. CHRISTEN demande si cela veut dire que les gens doivent écrire à Swisscom ?

M. REBMANN répond qu'il faut simplement faire une demande écrite, et dire que l'on aimerait recevoir Bluewin TV. L'avantage de le faire par écrit est que seuls les écrits restent. "Si vous faites juste un coup de fil en disant j'aimerais avoir Bluewin TV, ils répondront que pour l'instant ce n'est pas possible.

Il serait également souhaitable que la commune écrive de son côté dans le même sens. M. Rebmann transmettra à la commune les informations nécessaires.

M. PILLOUD demande si la Municipalité appuyait ce genre de demande, cela pourrait faire avancer un peu les choses ?

M. MONNIN répond que oui, la Municipalité est d'accord de faire une demande à Swisscom.

Mme MOTTU STELLA souhaite au nom du comité de l'Association "Les Pirates" informer le Conseil de l'état d'avancement des travaux pour la mise en place de la structure UAPE que vous avez soutenu pour la rentrée 2009.

Le dossier de demande à l'OFAS pour les subventions fédérales est prêt, nous sommes simplement en attente d'une réponse formelle à une question particulière à la Municipalité qui nous l'a promis d'ici le 13 mars. Ensuite nous pourrions envoyer le dossier à l'OFAS.

Notre dossier de demande au SPJ pour les subventions cantonales est prêt également sous réserve des points précédents. Nous sommes encore en attente de connaître le ou la responsable qui prendra la direction de cette structure.

En ce qui concerne les travaux dont nous avons voté l'amendement en décembre dernier, M. Charmey l'a d'ailleurs mentionné, un premier contact a eu lieu sur proposition de la Municipalité afin de déterminer le choix de coloris des murs et des sols. L'aménagement de la cuisine est encore à l'étude. Tout est en bonne voie pour remplir la promesse de terminer ces travaux pour mai 2009.

Actuellement le comité s'active pour dénicher la perle rare qui prendra la direction de notre structure et "j'en profite ce soir également pour faire appel à vos réseaux et à vos connaissances pour la recherche de cette directrice ou directeur de structure qui pourrait s'intéresser à ce travail, et, dans le cas précis il pourrait prendre alors contact avec l'Association par l'intermédiaire de l'un des membres du comité, parmi lesquels vous connaissez Mme Ponsar, M. Gerber ou M. Tavernier.

Nous avons reçu déjà un certain nombre d'inscriptions et de pré-inscriptions pour la rentrée 2009, le planning se remplit petit à petit, les attentes et la confiance sont là et nous espérons que tout ce passera bien afin que la rentrée 2009 voit l'ouverture de l'UAPE comme prévu.

M. SCHERZ demande si, maintenant que Denges est une grande commune de plus de 1'500 habitants, il serait envisageable de mettre à disposition des habitants, des cartes journalières CFF ?

M. MONNIN répond que la Municipalité prend note de la demande et qu'il en sera débattu lors de l'établissement du budget 2010.

M. CHRISTEN désire dire quelques mots concernant le Journal "Denges Heureux" et plus particulièrement en rapport à sa fonction dans le journal.

« Après 7 ans, j'ai décidé de laisser le Journal voler de ses propres ailes, avec un super comité composé de: Carol Bonvin, Ginette Gaillard, Didier Hostettler, Quentin Bérard et Béatrice Maeder. Je leur ai déjà annoncé depuis un certain

temps que j'allais me retirer officiellement du comité, tout en restant à disposition. C'est également l'occasion de prolonger l'appel du dernier numéro fait par M. Didier Hostettler afin de chercher de nouveaux membres.

J'aimerais aussi remercier toutes les personnes qui ont contribué au cours de ces années au développement et au succès du Denges Heureux, auquel je souhaite bonne chance pour la suite.»

M. HOSTETTLER ajoute que le prochain numéro est en cours, son contenu est plus ou moins décidé, mais si quelqu'un souhaite envoyer un article, il ne faut pas hésiter. Nous nous rencontrons 2 à 3 fois par numéro, cette année il y aura un numéro en juin et un en décembre, la date limite pour la réception des articles pour le prochain numéro est fin avril.

M. CHRISTEN ajoute que le comité du Journal est une activité vraiment très sympa et dit se retirer uniquement pour raisons professionnelles.

M. REBMANN dit qu'il faudrait profiter du prochain Journal pour parler de Bluewin TV.

Pour information, M. Hostettler fait part des résultats de l'élection complémentaire à la Municipalité ainsi que des votations fédérales et cantonales.

M. Valéry Paquier est élu à la Municipalité avec 51% des voix (A 4 voix au-dessus de la majorité absolue)

M. Julien Bochard a obtenu 42% des voix.

Votations fédérales :

N°1 Libre circulation : accepté à 74 % 60.16 % de participation.

Votations cantonales :

N°1 Impôts communaux : accepté à 59 % 58.64 % de participation

N°2 Impôts directs cantonaux : accepté à 71 % 58.64 % de participation

Il est 21 h 02 M. HOSTETTLER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

D. Hostettler

M. Ferreira